



Toulouse, le 28 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une approche de la précarité en Occitanie

Tableaux de bord - données 2014

Cette édition des Tableaux de bord dresse un panorama de la précarité en 2014 pour l'Occitanie et ses départements selon quatre axes d'analyse : chiffres clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et bas revenus. Des données localisées déclinées par zonage, de la région à la commune, sont également disponibles sous forme de fiches profil (tableaux Excel téléchargeables - données détaillées).

~~~~~

### L'Occitanie fortement concernée par les dispositifs de minima sociaux

Derrière les Hauts-de France, l'Occitanie est la région de province qui compte le plus grand nombre d'allocataires de minima sociaux. Fin 2014, 410 000 Occitans sont allocataires d'au moins un des quatre principaux dispositifs : le Revenu de solidarité active dans sa partie socle (RSA socle) qui constitue un revenu minimum pour les personnes sans ressources, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation de solidarité spécifique (ASS) qui concerne les chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et le minimum vieillesse qui regroupe l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Ces dispositifs sont d'importance inégale dans la région, comme au niveau national. A lui seul, le RSA socle, dans ses composantes non majorée et majorée au titre de parent isolé, est versé à près de la moitié des allocataires des quatre principaux minima sociaux en 2014. Avec un allocataire sur dix dans la région, l'ASS destinée aux chômeurs en fin de droits est l'allocation la moins fréquemment versée.

En 2014, le nombre d'allocataires progresse pour les dispositifs de minima sociaux tournés vers les populations en âge de travailler. La conjoncture atone et la forte progression du chômage en Occitanie sont à l'origine d'une hausse du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré et de l'ASS. La progression des effectifs de l'AAH est généralisée. Elle est particulièrement forte dans les départements les plus urbains : + 6 % dans L'Hérault et + 5 % en Haute-Garonne.

Le nombre d'allocataires du minimum vieillesse (AS, ASPA) diminue tendanciellement depuis plusieurs années en raison notamment de l'augmentation du niveau des pensions de retraite. En 2014, cette diminution s'interrompt et le nombre de personnes percevant le minimum vieillesse se stabilise en Occitanie. Cependant, derrière cette apparente stabilité régionale se cachent des évolutions départementales différenciées.

### Une précarité financière particulièrement forte sur le littoral

En Occitanie, près d'un million de personnes de moins de 65 ans couvertes par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) disposent de ressources inférieures au seuil de bas

revenus, seuil fixé à 1 028 € par mois et par unité de consommation<sup>1</sup> (seuil égal à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine) en 2014. Cette population en situation de précarité financière représente 22 % des Occitans de moins de 65 ans.

La précarité financière est très prégnante dans les quatre départements littoraux (Aude, Gard, Pyrénées-Orientales et Hérault) où au moins un quart des moins de 65 ans sont concernés. Elle est également très forte en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne où elle touche plus de deux personnes sur dix.

### **Le RSA dans sa composante activité concerne surtout les femmes**

Le RSA activité ouvre des droits à des bénéficiaires qui travaillent et perçoivent de faibles revenus. Fin 2014, 56 000 Occitans sont allocataires de cette prestation qui n'est pas un minimum social. Les femmes sont presque deux fois plus concernées que les hommes par ce dispositif. Ceci s'explique notamment par des emplois à temps partiels plus fréquents pour celles-ci.

*Publication électronique disponible sur le site internet de l'Insee :*  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2667497>

Contact : Madeleine Cambounet    ☎ : 05 61 36 62 85    *mél* : [medias-occitanie@insee.fr](mailto:medias-occitanie@insee.fr)

---

<sup>1</sup>Unité de consommation : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes.